



## DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

**2020 DAE 139** Lancement de l'appel à projets « Relancer mon entreprise autrement » (6 000 000 euros)

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, vous avez adopté le 18 mai 2020 une délibération relative au lancement d'un plan de soutien en direction, notamment, des acteurs économiques.

Pour redémarrer autrement et accompagner la transition des acteurs économiques des secteurs prioritaires, générateurs d'externalité positive, sur le territoire parisien (commerces, artisans, entreprises culturelles et du tourisme, jeunes entreprises innovantes), la Ville s'est engagée à lancer des appels à projets en vue d'attribuer des aides pour leurs projets relatifs à leurs locaux. Ces projets doivent contribuer à la réalisation d'objectifs en matière de transition écologique et concourir à améliorer l'attractivité des acteurs économiques tout en rendant la Ville plus résiliente.

Démontrant qu'ils sont dans une démarche de transformation de leur façon de travailler, les acteurs économiques parisiens quel que soit leur statut juridique (notamment les associations ayant une activité commerciale, les entreprises ESS, les micro-entrepreneurs ou les indépendants) pourront candidater à l'appel à projets « Relancer mon entreprise autrement ».

Leurs projets devront viser des aménagements et des transformations de locaux permettant de :

- répondre à des objectifs environnementaux et de développement durable (livraison propre, fin du plastique à usage unique, réduction des déchets et tri sélectif, recyclage des déchets, isolation, matériel et éclairage moins énergivore...) ;

- d'assurer la sécurité pérenne des clients et des salariés (installation de protection sur les comptoirs, aménagement des espaces clients...). Les travaux faits ou prévus pour assurer la sécurité sanitaire des clients et employés sont notamment ceux réalisés dans le cadre de la protection face au Covid-19 ;

- à adapter et à réduire l'utilisation de ressources dans la réalisation de ces travaux.

Doté de 6 000 000 euros, cet appel à projets pourra aider les entreprises à hauteur maximum de 80% du coût du projet dans la limite de 50 000 euros par entreprise.

L'appel à projet serait lancé à partir du 27 juillet et clôturé le 15 octobre.

Une commission sera chargée de désigner les lauréats au regard de la cohérence globale et la qualité du projet, de l'impact en matière de transition écologique et/ou du respect des mesures sanitaires des travaux, aménagements ou installation d'équipements envisagés ainsi que de la situation financière des acteurs économiques.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le lancement de cet appel à projets dont le règlement est joint en annexe.

La Maire de Paris